

Compte-rendu du conseil de l'ED du 14 décembre 2017

Membres présents : S. Asseum, F. Béchet, M. Daniel, E. Godard, P. Mathieu, M. Ouladsine A. Pichon, L. Ralaivola.

Membres excusés : P. Briet, F. Fagès, P. Ghendrih, R. Herbin, J. Lian-drat, B. Mossé, J. Pinaton

Invités : M. Scholivet

1. Approbation du PV du 29/06/2017

2. Informations générales

- Cette année nous avons eu 43 demandes de soutenance et nous avons à ce jour 22 primo-inscrits et 9 dossiers en attente.
- Mise en place d'une exemption du paiement des droits d'inscription en 4ème année pour les étudiants tardivement inscrits en 1ère année (après janvier).
- Prix de thèse AMU obtenu au titre de l'année 2016 par un doctorant de l'I2M.
- La journée de rentrée a été organisée le 8 novembre par les doctorants.
- Edition des diplômes en anglais. Une demande a été faite au Collège doctoral. Il y a un problème juridique mais une solution sous forme d'annexe au diplôme est à l'étude. A suivre.
- Cours d'ED, deux cours sur service statutaire peuvent être proposés, mais attention pas d'HC possibles et 5 IP de doctorants sont requises. Cette année cela va nous coûter 935 euros sur le budget 2018.

3. Budget

Notre dotation initiale cette année était de 17 000 euros, et nous avons obtenu une rallonge de 2000 euros, et tout dépensé. La répartition des dépenses est environ la suivante :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 1375 (doctorants) + ecoles 2900 (2600 en 2016)
- Aide à la mobilité internationale : 600 (1000 en 2016)
- Aide aux co-tutelles : 1650 (350 en 2016)
- Journées d'animation par et pour les doctorants (journée Pi, fête de la science, réunion de rentrée) : 8000 (7000 en 2016)
- Aide spécifique doctorants : 3100 (reliquat de l'an dernier)

— Fonctionnement : 1320 (1200 en 2016)

Une demande de financement à hauteur de 5000 euros est faite par l'association Piday. La présidente de l'association présente le projet 2018. Le conseil décide d'accorder cette subvention.

4. Suivi de thèse

La désignation des comités de suivi de thèse est maintenant entré dans sa phase de routine. Les comités sont désignés par l'école doctorale sur proposition du ou des directeurs de thèse lors de la 1ère inscription. Les étudiants en 1ère, 2ème et 3ème année ont désormais un comité. Pour rappel ce suivi est annuel et les modalités ont été précisées lors du conseil de mars 2017 (en particulier sont prévus des exposés de plus large audience au sein des laboratoires en 2ème année, et une rencontre avec la direction de l'ED en 4ème année). L'avis du comité est requis par le VP pour toute réinscription à partir de la 3ème année.

5. Financement des thèses à partir de la 4ème année

Les encadrants seront de nouveau alertés sur la nécessité de trouver un financement pour les doctorants qui ont besoin d'une 4ème année. Cette question sera soulevée par les comités de suivi thèse lors de l'entretien au printemps de la 3ème année. Le non financement de la 4ème année sera un élément d'appréciation négatif pris en compte si une 5ème inscription est requise.

6. Inscriptions en 5ème année

Nous avons en 2016/2017

- 30 doctorants en 4ème année (25 l'année précédente) (0 abandons, 5 réinscriptions, 25 soutenances),
- 9 doctorants en 5ème (6 l'année précédente) (6 soutenances, 2 réinscriptions en 6ème année particulières, 1 abandon),
- 2 doctorants en 6ème année (2 abandons).

Cette année les demandes de réinscription ont été groupées pour consultation du conseil. Cette expérience sera renouvelée, mais cette fois la décision sera prise lors d'une réunion du conseil et non pas par email. Qui plus est des informations plus précises seront demandées aux doctorants : liste des publications (acceptées ou soumises), et manuscrit ou au moins des éléments permettant d'évaluer l'état d'avancement de la rédaction.

7. Composition des jurys de thèse

Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité la décision selon laquelle désormais les jurys de thèse de l'ED ne pourront être unisexes. La commission des thèses devra être vigilante sur ce point.

8. Règlement intérieur

La nouvelle version du règlement intérieur est soumise au conseil et approuvée. Les mentions de doctorat (automatique, informatique et mathématiques) sont inchangées. Le conseil de l'ED sera composé de 20 membres, le directeur et le directeur adjoint en feront partie.

9. Le point sur les contrats doctoraux 2017

Au total 13,5 contrats doctoraux ont été attribués (15 en 2016, 19 en 2015) : 7 contrats AMU classiques et 1,5 contrats président (3+1 I2M, 3+0,5 LIF, 1 LSIS), 1 contrat region (I2M), 1 contrat interED (I2M), 3 contrats ENS (2 I2M, 1 LIF). Pas de contrat Labex.

L'offre de contrats AMU-CEA et AMU-DGA est gelée pour 2018.

On ne sait encore combien de contrats nous seront attribués par l'établissement pour le prochain quinquennal. Les modalités de répartition entre ED est en cours de discussion. Le collège doctoral propose de prendre en compte des critères volumétriques (nombre moyen de thèses soutenues par an, potentiel d'encadrement, etc ...), ainsi que des critères de performance (nombre moyen d'abandons par an, durée des thèses pour les doctorants contractuels). C'est encore en discussion, toute proposition est bienvenue. Le conseil suggère de prendre également en compte les données relatives à l'insertion des docteurs.

10. Procédure d'attribution des contrats doctoraux 2018

Si la procédure commune avec le Labex a encore lieu d'être alors elle sera maintenue. Des auditions seront de nouveau organisées. Le calendrier pour les contrats classiques n'est pas encore connu, le calendrier sera similaire à celui de l'an dernier pour les contrats interED.

11. Questions diverses

La demande de rattachement à l'ED de 4 membres de l'INT est acceptée. Pour toute demande d'inscription de doctorant par l'un de ces membres le projet de thèse sera examiné pour s'assurer qu'il relève bien de la discipline informatique.